

ÉCOLES

GUIDE PRATIQUE

2021-2022



ÉDITO

Nous sommes du côté de ceux qui agissent pour garantir le droit à l'éducation. Notre priorité est de réaliser l'école de la République : publique, obligatoire, gratuite et laïque, offrant à chaque enfant les moyens de s'épanouir quels que soient ses besoins éducatifs, et contribuant ainsi à l'égalité des chances.

Nous l'avons prouvé avec de nombreux moyens supplémentaires pour l'école publique laïque, dès cette première année de mandat, sans attendre.

Des vidéoprojecteurs sont en cours d'installation dans toutes les classes de la ville. C'était un besoin réaffirmé par les équipes enseignantes, c'est désormais une réalité pour les aider à apprendre aux enfants.

La dotation pédagogique a été augmentée de 20%, passant de 40,5 € à 50 € en un an, entre juillet 2020 et septembre 2021. A la clé, ce sont des fournitures de meilleure qualité, des livres en plus grande quantité, pour apprendre dans les meilleures conditions.

Seulement un an après le début de notre mandat, le soutien scolaire est une réalité dans les écoles élémentaires de la ville. Près d'un tiers des enfants accueillis après la classe y participent chaque soir, en petits groupes, pour améliorer leur parcours scolaire et leur donner toutes les chances de réussite. Ils sont aidés par les enseignants qui en assurent la qualité, et ont vu leur rémunération augmentée sur cette heure. Cela incarne notre vision d'une Ville qui s'engage pour l'avenir de ses enfants, en finançant et accompagnant un dispositif qui redonne le choix aux familles, face aux cours payants des structures privées ou aux cours religieux.

La cantine est un levier essentiel pour lutter contre les inégalités sociales et pour éduquer à la transition écologique. L'option végétarienne quotidienne a été introduite dès janvier dernier, en plus du repas végétarien hebdomadaire et de la tarification sociale à 50 centimes, payée par les parents isolés bénéficiaires du RSA. Nous poursuivons le chemin vers 100% de produits bios et/ou locaux en 2026, en améliorant la qualité des produits dans les assiettes de nos enfants.

Lieu d'apprentissage et d'intégration sociale, l'école doit tout faire pour garantir à chaque enfant l'accès à un savoir qui instruit et qui émancipe. C'est notre conviction. Montpellier s'engage pour l'avenir de ses enfants, et restera aux côtés des familles et des écoles.

Nous souhaitons à toutes les familles montpelliéraines, parents et enfants, une excellente année scolaire.



Michaël DELAFOSSE
Maire de la Ville de Montpellier,
Président de Montpellier
Méditerranée Métropole



Fanny DOMBRE COSTE
1^{re} Adjointe au Maire
déléguée à la Ville éducative
et à la Réussite scolaire



Marie MASSART
Adjointe au Maire
déléguée à la Politique
alimentaire et à
l'agriculture urbaine

SOMMAIRE

COMMENT SE DÉROULE UNE JOURNÉE D'ÉCOLE ? _____ 4

- › L'accueil du matin et du soir
- › Les études et les accueils après la classe
- › Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT)

LA RESTAURATION SCOLAIRE _____ 7

- › Équilibre, santé, goût et circuits de proximité
- › Les spécificités alimentaires

COMMENT RÉSERVER LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET LA RESTAURATION SCOLAIRE ? _____ 9

- › Comment réserver ?

MA CARTE _____ 10

LES PÉRIODES DE RÉSERVATION _____ 11

- › Si vous n'avez pas réservé
- › Si votre enfant est absent
- › Comment sont calculés les tarifs de la cantine et des accueils ?
- › Comment régler la restauration scolaire et les temps périscolaires ?

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES _____ 13

ADRESSES DES ÉCOLES DE LA VILLE _____ 14

COMMENT SE DÉROULE UNE JOURNÉE D'ÉCOLE ?

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h45 ∨ 8h30	Accueil du matin <i>Payant sans réservation</i>	Accueil du matin <i>Payant sans réservation</i>	ALSH 8h/18h	Accueil du matin <i>Payant sans réservation</i>	Accueil du matin <i>Payant sans réservation</i>
8h30 ∨ 12h	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
12h ∨ 14h	Restauration scolaire <i>Payante réservation préalable sous peine de majoration</i>	Restauration scolaire <i>Payante réservation préalable sous peine de majoration</i>		Restauration scolaire <i>Payante réservation préalable sous peine de majoration</i>	Restauration scolaire <i>Payante réservation préalable sous peine de majoration</i>
14h ∨ 16h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h30 ∨ 17h30	Études en élémentaire Accueil après la classe en maternelle <i>Gratuit mais sur réservation préalable</i>	Études en élémentaire Accueil après la classe en maternelle <i>Gratuit mais sur réservation préalable</i>		Études en élémentaire Accueil après la classe en maternelle <i>Gratuit mais sur réservation préalable</i>	Études en élémentaire Accueil après la classe en maternelle <i>Gratuit mais sur réservation préalable</i>
17h30 ∨ 18h30	Accueil du soir <i>Payant sans réservation</i>	Accueil du soir <i>Payant sans réservation</i>		Accueil du soir <i>Payant sans réservation</i>	Accueil du soir <i>Payant sans réservation</i>

ATTENTION!

Certaines écoles ont des horaires dérogatoires (8h45-12h/14h-16h45).
Renseignez-vous auprès de votre école.

L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR



Vous devez enregistrer la présence de votre enfant en passant Ma Carte (voir page 10) dans la borne le matin en arrivant. L'accueil, assuré par le personnel municipal, est facturé en fonction des ressources de la famille (entre 0,40€ et 0,80€).

LES TEMPS PÉRISCOLAIRES



L'accueil après la classe en maternelle et les études sont encadrés par les animateurs diplômés de la Ville, les enseignants et les associations. Ils sont gratuits et ont lieu de 16h30 à 17h30 sur réservation.

LE SOUTIEN SCOLAIRE PUBLIC ET LAÏQUE

1. Le soutien scolaire dans les écoles de 16h30 à 17h30

Après une phase d'expérimentation, le dispositif est aujourd'hui pleinement opérationnel. **58 écoles élémentaires sur 65 sont mobilisées**, avec des enseignants volontaires pour participer au dispositif après le temps d'école.

2. Le soutien scolaire dans les médiathèques et Maisons pour Tous les mercredis et samedis matins

Depuis mi-janvier, 4 médiathèques accueillent des ateliers le mercredi de 9h30 à 11h (cycle 2) et 11h à 12h30 (cycle 3), animés par la Ligue de l'enseignement : Garcia Lorca (Près d'Arènes) - Shakespeare (Petit Bard) - Rousseau (Mosson) - Fellini (Centre-ville).

A la rentrée 2021-2022, ce soutien scolaire sera étendu à d'autres médiathèques et certaines Maisons pour Tous.

Ce soutien scolaire, animé par la Ligue de l'enseignement, permet un échange soutenu avec les parents et les agents des médiathèques, avec des séances de découverte des médiathèques. Les bénéficiaires du dispositif sont **principalement issus du repérage du Programme de Réussite Educative (PRE)**, avec des enfants motivés, accompagnés et soutenus par leurs parents.

Les ateliers se déroulent en plusieurs temps : Atelier philo ; Devoirs ; Atelier thématique : « moi, ma ville », « la fraternité », etc. ; Echanges avec les parents.

L'objectif consiste en un soutien scolaire permettant un turn-over de vacances à vacances, pour développer l'autonomie dans la réalisation des devoirs d'un maximum d'enfants, avec une ouverture culturelle.

POUR LES ENFANTS QUI NE SONT PAS ENCORE INSCRITS ET POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS



Afin de pré-inscrire votre (vos) enfant(s), vous devez d'abord compléter le dossier Prest'O téléchargeable sur montpellier.fr/350 ou à retirer à l'Hôtel de Ville ou dans les mairies de proximité.

Une fois le dossier complété, vous pouvez réaliser votre démarche en ligne sur montpellier.fr/350 ou vous présenter à l'Hôtel de Ville ou dans une mairie de proximité (voir adresses et horaires page 14) avec les pièces justificatives.

Un récépissé vous sera délivré permettant la finalisation de l'inscription que vous devez faire auprès de la direction de l'école.

LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) est une démarche volontaire qui définit un projet éducatif sur l'ensemble de la Ville. Il fixe les grandes orientations, six objectifs prioritaires et l'organisation des temps de l'enfant. Il est partagé avec trois institutions : la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, la CAF et la Préfecture de l'Hérault.

L'actuel projet concerne la période 2018-2021.

1. Améliorer l'accueil des enfants les plus fragiles (le jeune enfant accueilli à l'école maternelle, les enfants en situation de handicap, les enfants présentant des signes de fragilité dans les domaines scolaires, éducatifs, sociaux et/ou sanitaires)
2. Favoriser la cohérence entre les projets d'école et les projets pédagogiques des accueils péri et extrascolaires.
3. Renforcer les échanges entre enfants issus de quartiers différents dans les lieux éducatifs. Il s'agit de multiplier les possibilités de rencontre entre des enfants issus de milieux sociaux différents.
4. Rechercher une plus grande complémentarité entre les dispositifs d'aide au travail de l'élève (études surveillées, actions inscrites dans le contrat de Ville, Contrats Locaux d'Accompagnement à la scolarité, accompagnement éducatif...).
5. Lutter contre la fracture numérique.
6. Co-construire un parcours citoyen de l'enfant qui vise à l'amener à devenir un citoyen responsable et libre.

Un nouveau projet sera redéfini en concertation l'année prochaine.

PROPOSITIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES POUR LES ÉCOLES (PACE)

Les PACE sont le fruit d'un partenariat entre la Ville de Montpellier, la DSDEN et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Ce dispositif contribue à la mise en œuvre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle dans les écoles de la Ville. Il peut s'agir de **projets en lien avec une structure culturelle** (musée, centre d'art, théâtre, centre chorégraphique...) ou de **"petites résidences"**. Les **"petites résidences"** permettent aux élèves d'expérimenter une démarche artistique à travers une rencontre entre les élèves d'une école et un artiste durant le processus de création)

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est un service public et doit offrir une alimentation respectueuse de la santé des enfants. A l'heure de la transition écologique et des connaissances nouvelles en termes d'impact sur la santé, la Ville de Montpellier s'engage pour proposer une alimentation saine et durable qui se conjugue aussi avec l'éducation au goût et la sensibilisation auprès des enfants, dans le cadre d'une formation pédagogique ludique et innovante.

La Ville fabrique en moyenne **15 400 repas** par jour qui sont ensuite distribués dans les **86 restaurants scolaires** des écoles publiques de la Ville.

Les tarifs s'échelonnent **de 0,50 à 4,95** selon les revenus et la composition du foyer.

NOUVEAU

UNE TARIFICATION SOLIDAIRE

Afin de favoriser l'accès aux restaurants scolaires à tous, la Ville applique depuis septembre 2020 une tarification à 50 centimes le repas pour les enfants de familles monoparentales bénéficiaires du RSA et considérées comme parent isolé.

À la rentrée de septembre 2021, cette tarification s'élargit à d'autres publics :

- familles ne disposant pas de ressources atteignant le niveau du RSA, et justifiant d'une attestation d'un travailleur social,
- familles bénéficiant de la couverture santé Aide Médicale de l'État,
- familles justifiant d'une attestation de demandeurs d'asile fournie par l'office de protection des Réfugiés et des Apatrides.

UN MENU VÉGÉTARIEN QUOTIDIEN DANS TOUS LES RESTAURANTS SCOLAIRES



Depuis janvier 2021, la Ville propose, au choix des familles, un repas végétarien quotidien qui répond à 3 objectifs :

- Sensibiliser les enfants à des modes de consommation plus durables
- Limiter l'achat de viandes issues de l'élevage intensif
- Privilégier le recours à des denrées de type céréales et légumineuses dont la production est plus respectueuse du climat et de la biodiversité.

" MA CANTINE AUTREMENT "

1. Une politique d'achat de proximité.
2. Une gestion de production maîtrisée.
3. Une amélioration de l'environnement et du temps du repas.
4. Une sensibilisation à l'alimentation et au développement durable.

LES SPÉCIFICITÉS ALIMENTAIRES

PRATIQUE

Les menus sont communiqués préalablement pour toute la période de réservation et consultables sur le portail famille presto.montpellier.fr. Ils sont aussi affichés dans l'école.

RÉGIMES MÉDICAUX

En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, vous pouvez vous adresser au directeur de l'école afin de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

Il déterminera si l'enfant pourra manger le repas proposé par la Ville ou devra venir avec son propre repas fourni par sa famille*.

Les parents devront ensuite envoyer le récépissé de mise en place du PAI par courriel à

presto@ville-montpellier.fr
ou par courrier adressé à
Hôtel de Ville - Service Prest'O
1, place Georges Frêche
34267 Montpellier Cedex 2
afin de paramétrer Ma Carte.

*facturé 1,50€ (correspondant au service)

REPAS SPÉCIAUX

Le paramétrage de la Carte pour les repas spéciaux se fait sur presto.montpellier.fr ou au guichet du service Prest'O de l'Hôtel de Ville.



Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, pensez à réserver les repas de votre (vos) enfant(s). En effet, le coût du repas non réservé est majoré de **1,50€**.

COMMENT RÉSERVER LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET LA RESTAURATION SCOLAIRE ?

La réservation est obligatoire pour les accueils après la classe et les repas et s'effectue suivant un calendrier fixé pour l'année scolaire (voir calendrier p 11).

VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE RÉSERVER :

NOUVEAU

- À l'année en sélectionnant des dates sur le calendrier scolaire sur le portail famille) **presto.montpellier.fr** ou au **guichet Prest'O** à l'Hôtel de Ville
- Par périodes scolaires - journée par journée

JE RÉSERVE



Par internet sur **presto.montpellier.fr** avec les codes d'accès remis au guichet ou reçus par courrier ou par e mail.

Sur rendez-vous avec le Responsable Accueil Périscolaire (RALAE) de votre école.*



Au guichet Prest'O de l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le jeudi de 10h à 19h.



Dans l'une des 4 mairies de proximité, de 8h30 à 17h30 (8h à 17h à la mairie de proximité Mosson).*

JE CONFIRME MA PRÉSENCE AVEC MA CARTE

Le passage de Ma Carte à la borne située dans l'école de votre (vos) enfant(s) est obligatoire chaque matin pour qu'il (s) puisse(nt) accéder à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires. Ma Carte permet donc de badger la présence sur la borne de l'école pour plus de sécurité ; elle contribue également à lutter contre le gaspillage alimentaire.



* sous réserve des conditions sanitaires

PRESTO+, LE PORTAL FAMILLE DE RÉSERVATION

En quelques clics sur la plateforme prestomontpellier.fr, vous pouvez :

- réserver la restauration scolaire et les temps périscolaires
- consulter et payer vos factures en toute sécurité
- consulter vos données personnelles
- consulter vos consommations.
- modifier le régime alimentaire de votre enfant.



NOUVEAU

LE SAVIEZ-VOUS ?

+ DE SOUPLESSE DANS VOTRE ORGANISATION !

Vous avez la possibilité de modifier vos réservations jusqu'à **10 jours** (au plus tard) avant les dates souhaitées sur le portail famille prestomontpellier.fr ou au **guichet Prest'O** de l'Hôtel de Ville.



MA CARTE

Délivrée uniquement au guichet du service Prest'O de l'Hôtel de Ville, Ma Carte est individuelle et gratuite. Elle accompagne votre enfant toute sa scolarité dans une école publique de la Ville. En cas de détérioration ou de perte, elle sera remplacée et facturée 10 €.

Pièces à fournir

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Une pièce d'identité avec photo du responsable légal de l'enfant
- Le livret de famille
- La dernière attestation CAF
- L'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019



LES PÉRIODES DE RÉSERVATION

Afin d'améliorer le confort des familles et de prendre en compte leurs besoins de flexibilité dans leur organisation, le système actuel de réservation s'assouplit. Vous pouvez désormais modifier vos réservations, jusqu'à **10 jours** avant les dates souhaitées, sur le portail famille **presto.montpellier.fr** ou au **guichet Prest'O** de l'Hôtel de Ville.

Période scolaire	Sur internet <i>presto.montpellier.fr</i>	À l'école, au guichet Prest'O, en mairie de proximité*
Rentrée scolaire Du jeudi 2 septembre au vendredi 22 octobre 2021	Du lundi 14 juin au mardi 31 août 2021	Du lundi 16 août au mardi 31 août 2021 (au guichet Prest'O uniquement) Du mardi 24 août au 31 août 2021 (à l'école sur rendez-vous auprès des RALAE)
Toussaint - Noël Du lundi 8 novembre au vendredi 17 décembre 2021	Du lundi 11 octobre au dimanche 24 octobre 2021	Du lundi 11 octobre au vendredi 22 octobre 2021
Noël - Février Du lundi 3 janvier au vendredi 18 février 2022	Du lundi 6 décembre au dimanche 19 décembre 2021	Du lundi 6 décembre au vendredi 17 décembre 2021
Février - Pâques Du lundi 7 mars au vendredi 22 avril 2022	Du lundi 7 février au dimanche 20 février 2022	Du lundi 7 février au vendredi 18 février 2022
Pâques - Été Du lundi 9 mai au jeudi 7 juillet 2022	Du lundi 11 avril au dimanche 24 avril 2022	Du lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2022



Tout repas réservé est facturé, **sauf en cas de grèves, de sorties scolaires ou d'absence de l'enfant pour raison médicale** (cf p12).

* sous réserve des conditions sanitaires

SI VOUS N'AVEZ PAS RÉSERVÉ

Votre enfant pourra déjeuner au restaurant scolaire, mais il ne pourra pas bénéficier d'un régime spécifique et le prix du repas sera majoré de 1,50 €.

La majoration ne s'applique pas dans les cas suivants :

- › Il a été inscrit en cours d'année (pour la période concernée).
- › Il est inscrit en cours de période par le directeur d'école en Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) pendant le temps méridien.
- › Les modalités de soins ou de transports spécifiques pour des enfants en situation de handicap, sont modifiées (sur justificatif).
- › En cas d'hospitalisation d'un des responsables légaux de l'enfant ou d'un membre de la fratrie pendant la période de réservation (sur justificatif « certificat d'hospitalisation »).
- › En cas de changement de situation familiale (séparation, divorce, changement mode de garde) ou de situation professionnelle (sur justificatif Pôle emploi ou certificat de l'employeur).
- › Si la réservation n'a pas été prise en compte du fait d'un problème informatique dûment constaté par la Direction des systèmes d'information de la Ville de Montpellier.

SI VOTRE ENFANT EST ABSENT

Pour maladie, rendez-vous médical ou décès d'un membre de la famille, les repas réservés ne seront pas facturés, sur justificatif dans les 72h.

Par courriel à :

› presto@ville-montpellier.fr

Par courrier adressé à :

› **Hôtel de Ville - Service Prest'O**
1, place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

COMMENT SONT CALCULÉS LES TARIFS DE LA CANTINE ET DES ACCUEILS ?

Les tarifs sont personnalisés selon le revenu et le nombre d'enfants de la famille. Ils sont calculés une fois par an, pour toute l'année scolaire, et ne peuvent être modifiés en cours d'année.

COMMENT RÉGLER LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ?

Les accueils et les repas sont acquittés par facturation mensuelle.

Les paiements sont dus dès réception des factures mensuelles adressées aux familles par courriel ou par courrier et peuvent être consultées et payées en ligne sur presto.montpellier.fr

Pour toute réclamation relative à la facturation, s'adresser à presto@ville-montpellier.fr

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

(source : Ministère de l'Éducation Nationale)

	2021				2022						
	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.
JEU											
VEN		1						1			1
SAM		2			1			2			2
DIM		3			2			3	1		3
LUN		4	1		3			4	2		4
MAR		5	2		4	1	1	5	3		5
MER	1	6	3	1	5	2	2	6	4	1	6
JEU	2	7	4	2	6	3	3	7	5	2	7
VEN	3	8	5	3	7	4	4	8	6	3	8
SAM	4	9	6	4	8	5	5	9	7	4	9
DIM	5	10	7	5	9	6	6	10	8	5	10
LUN	6	11	8	6	10	7	7	11	9	6	11
MAR	7	12	9	7	11	8	8	12	10	7	12
MER	8	13	10	8	12	9	9	13	11	8	13
JEU	9	14	11	9	13	10	10	14	12	9	14
VEN	10	15	12	10	14	11	11	15	13	10	15
SAM	11	16	13	11	15	12	12	16	14	11	16
DIM	12	17	14	12	16	13	13	17	15	12	17
LUN	13	18	15	13	17	14	14	18	16	13	18
MAR	14	19	16	14	18	15	15	19	17	14	19
MER	15	20	17	15	19	16	16	20	18	15	20
JEU	16	21	18	16	20	17	17	21	19	16	21
VEN	17	22	19	17	21	18	18	22	20	17	22
SAM	18	23	20	18	22	19	19	23	21	18	23
DIM	19	24	21	19	23	20	20	24	22	19	24
LUN	20	25	22	20	24	21	21	25	23	20	25
MAR	21	26	23	21	25	22	22	26	24	21	26
MER	22	27	24	22	26	23	23	27	25	22	27
JEU	23	28	25	23	27	24	24	28	26	23	28
VEN	24	29	26	24	28	25	25	29	27	24	29
SAM	25	30	27	25	29	26	26	30	28	25	30
DIM	26	31	28	26	30	27	27		29	26	31
LUN	27		29	27	31	28	28		30	27	
MAR	28		30	28			29		31	28	
MER	29			29			30			29	
JEU	30			30			31			30	
VEN				31							

Rentrée

Jeudi 2 septembre 2021

Toussaint

Fin des cours : samedi 23 octobre 2021

Reprise des cours : lundi 8 novembre 2021

Noël

Fin des cours : samedi 18 décembre 2021

Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022

Hiver

Fin des cours : samedi 19 février 2022

Reprise des cours : lundi 7 mars 2022

Printemps

Fin des cours : samedi 23 avril 2022

Reprise des cours : lundi 9 mai 2022

Fin des cours

Jeudi 7 juillet 2022

ADRESSES DES ÉCOLES DE LA VILLE

QUEL QUARTIER ?
QUELLE ÉCOLE ?



MONTPELLIER CENTRE

ÉCOLES MATERNELLES

ARISTOTE

446, bd d'Antigone
04 67 65 49 03

Ingrid BERGMAN

20, bd Mounié
04 67 72 35 58

CHAPTAL

9, bd des Arceaux
04 67 92 35 43

Louis FIGUIER

14, rue Farges
04 67 65 64 89

FLORIAN

49, rue de la
Méditerranée
04 67 65 73 50

Anatole FRANCE

10, rue du Général Lafon
04 67 92 02 96

Vasco de GAMA

156, rue de la Croix du sud
04 67 65 04 92

Francis GARNIER

2, rue Général René
04 67 92 35 42

Pauline KERGOMARD

5, rue Colonel Marchand
04 67 63 33 71

Jean de LA FONTAINE

27, quai des Tanneurs
04 67 72 35 57

Wolfgang Amadeus MOZART

60, av. d'Assas
04 67 63 15 61

Louis PASTEUR

15, rue Saint Sépulcre
04 67 60 64 96

Jean-Jacques

ROUSSEAU

21, rue d'Aigrefeuille
04 67 60 61 94

Docteur ROUX

96, rue du Fbg Figuerolles
04 67 92 35 40

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Jeanne d'ARC

9, bd des Arceaux
04 67 92 35 72

Frédéric BAZILLE

146, rue du Mas de Merle
04 67 42 67 64

Paul BERT/Victor HUGO

19, rue du Général Riu
04 67 65 64 80

Auguste COMTE

2, rue Émile Zola
04 67 92 35 52

CONDORCET

13, rue du Fbg Boutonnet
04 67 63 19 98

Charles D'AVILER

5, rue Colonel Marchand
04 67 63 52 50

GAMBETTA

20, rue des Soldats
04 67 92 35 53

LAMARTINE

30, rue de la Valfère
04 67 60 62 05

Jean MERMOZ

196, rue de la Croix du sud
04 67 65 04 66

Berthe MORISOT

60, av. d'Assas
04 67 63 03 37

Jean MOULIN

20, bd Mounié
04 67 72 68 17

PÉRICLÈS

528, bd d'Antigone
04 67 65 49 69

Marie de SÉVIGNÉ

5, rue Bernard de Tréviers
04 67 92 35 48

Jules SIMON

45, rue de la
Méditerranée
04 67 65 60 54

Jules VERNE

127, rue Yehudi Menuhin
04 99 62 38 84

LES CÉVENNES

ÉCOLES MATERNELLES

Geneviève BON

971, rue Paul Rimbaud
04 67 75 02 34

Madeleine BRÈS

183, allée de l'Aqueduc
04 67 63 01 19

Maria CALLAS

843, rue de la Croix de
Figuerolles
04 67 75 56 55

Jeanne DEROIN

88, rue Viollet le Duc
04 67 75 59 85

Victor DURUY

220, rue Edmond Lautard
04 67 63 73 90

GOETHE

3, rue des Coronilles
04 67 92 75 38

Rudyard KIPLING

311, av. Saint Clément
04 67 63 09 65

Jules MICHELET

Rue des Araucarias
04 67 10 46 67

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Louis ARMSTRONG

971, rue Paul Rimbaud
04 67 75 61 77

Charles BAUDELAIRE

311, av. Saint Clément
04 67 63 08 53

Émile COMBES

20, rue Edmond Lautard
04 67 63 28 45

Julie DAUBIÉ

183, allée de l'Aqueduc
04 67 63 01 26

Joseph DELTEIL

Rue des Araucarias
04 67 10 05 76

Paul LANGEVIN

5, rue de Clémentville
04 67 92 85 70

Baruch SPINOZA

110, rue Viollet le DUC
04 67 75 34 63

SUN YAT SEN

803, rue de la Croix de
Figuerolles
04 67 75 58 32

CROIX D'ARGENT

ÉCOLES MATERNELLES

Bertie ALBRECHT

1, place de Fontjun
04 67 42 40 74

Aliénor d'AQUITAINE

694, rue Jacques Bounin
04 67 27 46 12

Ludwig Van

BEETHOVEN*
280, rue du Mas Nouguier
Tél 04 67 27 66 71

Hélène BOUCHER

240, quai Flora Tristan
04 67 42 52 84

Lily BOULANGER*

65, rue Robespierre
04 67 42 77 40

Alphonse DAUDET

2, allée des Sophoras
04 67 42 42 84

Marceline DESBORDES VALMORE*

460, rue du Lavandin
04 67 42 63 15

Olympe de GOUGES*

1375, rue de Bugarel
04 67 99 18 21

Jeanne MOREAU*

400, rue du 56^e Régiment
d'artillerie
04 67 20 31 30

Marcel PAGNOL

305, rue Georges Brassens
04 67 27 53 78

Germaine RICHIER*

99, rue Jean Prat
04 67 99 25 90

Robert SURCOUF

215, bd Pedro de Luna
04 67 42 45 23

**ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES****Ludwig Van BEETHOVEN***

280, rue du Mas Nougquier
04 67 27 66 71

Marie CURIE

6, allée des Sophoras
04 67 42 52 54

Winston CHURCHILL*

424, rue du Lavandin
04 67 42 54 64

Guiseppe GARIBALDI

2, place de Fontjun
04 67 42 77 13

Olympe de GOUGES*

1375, rue de Bugarel
04 67 99 18 21

Jeanne MOREAU*

400, rue du 56^e Régiment
d'artillerie
04 67 20 31 30

Germaine RICHIER*

99, rue Jean Prat
04 67 99 25 90

Pierre de RONSARD

700, rue Jacques Bounin
04 67 27 82 03

Alain SAVARY

240, quai Flora Tristan
04 67 42 02 57

Georges SIMENON

215, bd Pedro de Luna
04 67 42 47 20

Victor SCHOELCHER*

65, rue Robespierre
04 67 42 69 66

VOLTAIRE

157, rue Henri Sellier
04 67 47 19 65

PORT MARIANNE**ÉCOLES
MATERNELLES****DE GAULLE / JAURÈS***

12, chemin des Barques
04 99 92 22 46

Sarah BERNHARDT

175, rue Villalonga
04 67 22 39 12

CHENGDU*

74, rue Ray Charles
04 67 22 64 20

Joan MIRO*

110 Rue Sabine et Miron Zlatin
04 48 18 32 32

Michel de L'HOSPITAL*

380, rte de Vauguières
04 99 64 27 41

André MALRAUX*

89, rue Joan Miro
04 67 20 35 50

Louise MICHEL

501, av. de la
Pompignane
04 67 65 73 72

Sergeï PROKOFIEV

85, av. Alphonse Juin
04 67 02 66 35

**ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES****CHENGDU***

74, rue Ray Charles
04 67 22 64 20

DE GAULLE / JAURÈS*

12, chemin des Barques
04 99 92 22 46

Michel de L'HOSPITAL*

380, rte de Vauguières
04 99 64 27 41

André MALRAUX*

89, rue Joan Miro
04 67 20 35 50

Joan MIRO*

110 Rue Sabine et Miron Zlatin
04 48 18 32 32

Paul PAINLEVÉ

501, av. de la Pompignane
04 67 65 85 35

Blaise PASCAL

100, rue Louis Lépine
04 67 22 11 72

Jean ZAY

85, av. Alphonse Juin
04 67 02 66 36

HÔPITAUX-FACULTÉS**ÉCOLES
MATERNELLES****Agrippa d'AUBIGNÉ**

147, rue des Quatre
Seigneurs
04 67 63 24 20

Luis de CAMOENS

2, rue des Tourterelles
04 67 72 42 54

Charlie CHAPLIN

120, rue de la Jalade
04 67 63 35 60

Benoîte GROULT*

99, rue de Puech Villa
04 67 60 17 80

François MITTERRAND*

1330, rue Henri Lagattu
04 99 74 72 80

TERESA

30, rue Antoine-Laurent
de Jussieu
67 54 65 67

Marguerite**YOURCENAR***

71, rue Jean Joseph
Laborde
04 67 57 06 90

**ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES****CALMETTE (Docteur)**

147, rue des Quatre
Seigneurs
04 67 63 47 25

Jules FERRY

88, rue Antoine-Laurent
de Jussieu
04 67 54 41 71

Sigmund FREUD

2, rue des Tourterelles
04 67 72 42 53

Benoîte GROULT*

99, rue de Puech Villa
04 67 60 17 80

François MITTERRAND*

1330, rue Henri Lagattu
04 99 74 72 80

Eugène POTTIER /**Jean SIBELIUS**

120, rue de la Jalade
04 67 63 35 68

PRÉS D'ARÈNES**ÉCOLES
MATERNELLES****Jean COCTEAU**

16, rue de la Bandido
04 67 92 15 80

Paul ÉLUARD

219, rue de Saint Hilaire
04 67 64 40 54

Anne FRANK*

686, av. du Pont Trinquat
04 67 65 47 82

Simone SIGNORET

1, impasse des
Marmousets
04 67 64 08 73

**ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES****Jacques BREL**

5, impasse des
Marmousets
04 67 64 08 74

Charles DICKENS*

686, av. du Pont Trinquat
04 67 65 47 86

Denis DIDEROT

16 bis, rue de la Bandido
04 67 92 35 63

Jean MACÉ

289, rue de Saint Hilaire
04 67 64 40 60

MOSSON**ÉCOLES
MATERNELLES****AVERROÈS**

47, rue Jauré Rudel
04 67 75 27 10

Miguel de CERVANTES

91, rue Charles Bonaparte
04 67 75 42 11

COPERNIC

Rue Pierre Nicolas
04 67 75 49 31

Indira GANDHI

380, rue Pierre Cardenal
04 67 75 35 45

James JOYCE

122, rue de Bologne
04 67 75 34 87

Martin LUTHER KING

65, rue Charles Bonaparte
04 67 75 35 25

Pablo NERUDA

53, rue de Salamanque
04 67 75 42 26

PAPE CARPANTIER*

12, rue des Ecoles
04 67 75 25 35

Pablo PICASSO

41, av. Guilhem de
Poitiers
04 67 40 06 97

Jacques PRÉVERT

297, av. du Comté de Nice
04 67 75 64 66

Madeleine RENAUD

360, av. de Barcelone
04 67 75 43 00

Vincent VAN GOGH

242, rue d'Oxford
04 67 75 36 46

Virginia WOOLF

255, rue de Bari
04 67 75 37 34

**ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES****Antoine BALARD**

123, rue de Salamanque
04 67 75 43 01

Marc BLOCH

135, allée des Hauts de
Montpellier
04 67 75 13 87

Simon BOLIVAR

300, av. de Barcelone
04 67 75 34 69

André BOULLOCHÉ

123, rue de Lausanne
04 67 75 37 33

GALILÉE

47, rue Jauré Rudel
04 67 75 34 59

HEIDELBERG

310, rue de Liège
04 67 75 42 07

Akira KUROSAWA

51, rue Arnault Peyre
04 67 75 28 34

LOUISVILLE

431, av. de Louisville
04 67 75 36 01

Léo MALET

5, allée Pierre Carabasse
04 67 75 46 45

Franklin ROOSEVELT

25, rue de Lausanne
04 67 75 42 88

**Léopold Sedar
SENGHOR**

26, rue de Bologne
04 67 75 34 79

*école primaire (maternelle et élémentaire avec une même direction)

+ D'INFOS !

SUR LES INSCRIPTIONS, LA RÉSERVATION, LA FACTURATION ET MA CARTE :

Service Prest'O

Hôtel de Ville

1, place Georges Frêche

04 34 88 78 98

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,

Courriel : presto@ville-montpellier.fr

Mairie de proximité Mosson

111, place de Tipasa

04 34 88 77 00

Du lundi au vendredi de 8h à 17h

Mairie de proximité François Villon

55, rue des Araucarias

04 34 88 77 01

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Mairie de proximité Tastavin

118, allée Maurice Bonafos

04 34 88 77 02

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

SUR LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET LES ÉCOLES

Par courriel :

service.education@ville-montpellier.fr

(réponse dans un délai de 5 jours

Par tél. 04 67 34 70 64 (serveur vocal)

SUR DES QUESTIONS LIÉES À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Direction de la Politique alimentaire

04 67 15 92 69 (de 8h à 16h).

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

montpellier.fr/348



**Les prestations sont interrompues
15 min avant l'heure de fermeture.**

NOTES

MAIRIE DE MONTPELLIER

Direction de l'Éducation
1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

